

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION

LILLE. 104, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Lillois de Roubaix Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX, 45, rue de la Gare, 45. TOURCOING, 3, rue Fidele Lohoucq

Directeur: Eug. GUILLAUMI

LES PROJETS FINANCIERS DE M. CHERON LES NEGOCIATIONS DU GOUVERNEMENT S'AVERENT DE PLUS EN PLUS DIFFICILES

Les délégués du Cartel confédéré des services publics ont interrompu les pourparlers avec le Ministre des Finances, cependant que les Anciens Combattants se montrent résolus à défendre leurs droits et que les petits commerçants protestent contre les nouvelles mesures envisagées

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La journée n'a apporté aucun éclaircissement dans la situation.

Tout au contraire, le Gouvernement s'est heurté, hier, au refus des Anciens Combattants d'accepter les mesures fiscales les concernant, adoptant en cette matière une attitude identique à celle prise, la veille, par les fonctionnaires.

A ce sujet, M. Paul-Boncour a cru devoir, dans un communiqué, affirmer un nouveau son désir de collaborer avec ces derniers sans toutefois rien changer à sa politique.

Il est vrai, que d'ici mardi bien des arrangements peuvent survenir.

L'ATTITUDE DES FONCTIONNAIRES

L'ère des difficultés commence Jeudi soir, à l'issue de l'entrevue qu'ils venaient d'avoir avec M. Paul-Boncour, les délégués du Cartel confédéré des services publics ont déclaré que les pourparlers étaient rompus et, après s'être rendus, en compagnie de M. Jouhaux, au siège

présidence du Conseil, avec M. Henry Chéron, puis avec M. Paul-Boncour.

Il appartiendra aux deux fédérations de prendre alors une décision définitive sur les programmes à accepter ou à soumettre en vue de poursuivre les pourparlers engagés avec le gouvernement.

L'impression qui domine dans les milieux syndicalistes, c'est que, d'ici dimanche, on essaiera, par de nouveaux examens, de préparer un programme positif qui, après ratification par les deux importantes fédérations, permettrait de reprendre une collaboration que l'on s'accorde à estimer désirable.

L'ASSASSIN de la septuagénaire de Beuvry a été arrêté

Il nie malgré les lourdes charges qui l'accablent et accuse un Polonais

Nous avons relaté hier que la journée avait été employée à d'actives recherches faites en tous sens, afin de découvrir le misérable bandit qui dimanche matin, assassinait lâchement Mme Vve Dubois, à Beuvry, pour lui voler ensuite ses économies.

Le meurtrier, Adolphe Lemaire, dit 'Ch' cabot', après avoir couché une nuit chez une nièce, rue du Bal à Beuvry, où il avait fait de fortes dépenses, et se sentant traqué par la police, était parti, on ne savait exactement où.

Cependant, des habitants de Beuvry avaient déclaré au commissariat de police avoir vu Lemaire se réfugier dans le bois de Beuvry. L'un des témoins était particulièrement affirmatif: connaissant bien Lemaire dit 'Ch' cabot' pour avoir certains jours travaillé dans un même chantier, près de lui, il certifierait avoir bien reconnu le bandit.

Aussitôt les brigades de gendarmerie, policiers et volontaires coururent le bois qui fut exploré minutieusement.

Hier, on apprenait que les recherches de la police avaient abouti à un heureux résultat: Lemaire avait été arrêté.

Un lourd passé

Nous avons dit que ce dangereux malfaiteur avait un passé des plus noirs. Condamné de nombreuses fois pour vols et abus de confiance, cet individu, dont l'épouse a dû se séparer de lui parce que violent et persévérant, n'avait aucun goût pour le travail et depuis de nombreuses années ne vivait que de rapines.

Un jour qu'il se savait recherché pour un vol de sacs de blé cachés dans les broussailles du marais de Beuvry où il fut d'ailleurs découvert et arrêté. Ayant purgé une peine de prison pour ses indélicatesses, il avait volé de l'argent à un vicaire de la cité des Nègres - Lemaire, peu de temps après sa sortie de prison, se livra à d'odieuses violences sur l'un des siens. Une plainte fut formulée contre lui, puis cette plainte fut retirée. Lemaire, qui alors pensait recevoir la visite des gendarmes, avait scindé une partie du plancher de la demeure qu'il avait achetée à la cité des Nègres et creusé une cave dans laquelle il se cachait. Lemaire ne reparut en public que quand il sut qu'il était plus recherché qu'auparavant. Il se réfugia alors on aurait pu chercher longtemps pour le retrouver.

L'arrestation de Lemaire

Depuis la perquisition opérée au numéro 335, rue de Lille, à Béthune, où on trouva des traces de sa présence, on s'efforça d'établir des pistes, mais sans succès. On eut la certitude que le criminel était Alphonse Lemaire.

Vendredi, vers 18 heures, un coup de téléphone avertissait le bureau de police que l'assassin avait été aperçu avenue de Bruay, près de la gare de Béthune. Aussitôt, M. Colbère, brigadier de police, se rendit au lieu indiqué et passa par la rue Armande Hurlbut, où il tomba nez à nez avec Lemaire. Le criminel fut appréhendé et mis hors d'état de nuire. Tous les agents disponibles vinrent aider leur brigadier. Une camionnette, celle de M. Dussacq, commerçant à Béthune, qui passait, fut requise et le criminel fut jeté en voiture et transporté au poste de police. L'inculpé fut alors fouillé sur l'ordre de M. Maroué, commissaire de police.

Le criminel, qui, d'ordinaire, est tout dépenaillé, était habillé de neuf: chaussures, pantalon de velours, gilet de laine, casquette et paletot. Dans ses poches on retrouva une somme de 2.400 fr. 90.

Après le crime

Dimanche, après le crime, vers 20 h., Lemaire était revenu à Béthune et s'était fait conduire en taxi à Lens avec un individu qui s'appelle 'Ch' Député'. Arrivé à Lens, place de la Gare, Lemaire prit le voyage, 80 francs et, comme il était généreux, il donna au chauffeur 10 francs de pourboire. Depuis, il errait un peu partout. La nuit dernière, il avait été reconstruit à la cité des Nègres à Béthune.

LE NAUFRAGE DU "MARE & LOUIS" EN RADE DE BOULOGNE

La mer a rejeté le cadavre d'un de ses trois occupants qui ont péri, celui d'Albert Cousin

Nous avons relaté hier que le naufrage d'un lougre bouloonnais, le 'Marie-et-Louis', dont les trois occupants étaient considérés comme ayant péri en mer.

Alors que nous passions, vers 11 h. 30 au large du phare de la digue, nous pûmes apercevoir le 'Marie-et-Louis', que je connaissais bien. Nous le croisions même de près. Il semblait s'enfoncer et le moteur ne donnait plus. Sans doute le vent soufflait contre nous, nous faisant dériver effroyablement sur les enrochements. L'air était très chaud et une voie d'eau avait dû se déclarer, noyant le moteur.

Des lors, ce devait être l'inévitable. J'en suis la conviction, mais en stoppant, nous courrions un très grand danger. Le 'Marie-et-Louis' fut donc dépassé et nous allâmes nous diriger vers le port de Boulogne. Nous pouvions encore apercevoir le fanal de repère du 'Marie-et-Louis' près de la digue.

Le matin, quand de retour au port, nous eûmes connaissance de l'infortuné qui planait sur le sort du patron Bénard, nous décidâmes de retourner à l'endroit où nous avions aperçu le 'Marie-et-Louis' et nous nous efforçâmes de retrouver le fanal de repère du 'Marie-et-Louis' près de la digue.

Après un long et pénible voyage, nous eûmes connaissance de l'infortuné qui planait sur le sort du patron Bénard, nous décidâmes de retourner à l'endroit où nous avions aperçu le 'Marie-et-Louis' et nous nous efforçâmes de retrouver le fanal de repère du 'Marie-et-Louis' près de la digue.

On rappelle à ce sujet que journalièrement, une petite flottille bouloonnaise, composée de barques ou lougres de quelques tonneaux de jauge, part du port de Boulogne, pour aller pêcher dans le fond du sable afin d'y capturer soles, limandes, flets et autres poissons plats, communément appelés 'maquereaux'. Ils sont munis de filets et de lignes, et travaillent jusqu'à l'aube.

Le patron du lougre M. Jules Bénard, 37 ans, originaire de FORT-MARDYCK, mais habitant rue Saint-Louis, à BOULOGNE, avec sa femme et leur enfant, avait avec ses économies, fait l'acquisition d'un lougre de trois tonneaux, le 'B. M. et Marie-et-Louis'.

Le jour du naufrage, le 'Marie-et-Louis' était parti à l'ancre devant le phare de la digue, à 10 heures du matin. Le patron Bénard avait décidé de partir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

Mercredi après-midi, vers 15 heures, le patron Bénard décida de repartir vers le quartier de St-Pierre. Ils avaient fait quelques courses ensemble, toujours avec succès. A tel point que le fils de M. Bénard voulait faire partie de l'équipage.

QUELLES SONT les causes de l'incendie de l'« Atlantique » ?

Une visite mystérieuse et une lettre anonyme avant la catastrophe

L'enquête centralisée à Bordeaux sur la destruction de l'« Atlantique » semble réserver des surprises. Des faits particulièrement troublants sont parvenus à la connaissance des enquêteurs.

Le lundi précédant le départ de l'« Atlantique » de Pauillac pour le Havre, un chauffeur de taxi aurait conduit de Bordeaux à Pauillac un individu qui, porteur d'un paquet, serait monté à bord et redescendu vingt minutes après les mains vides.

Cette histoire n'aurait rien d'extraordinaire en elle-même, si l'on ne savait aujourd'hui que M. de Bourayne, administrateur en chef de la marine, a reçu le lendemain une lettre anonyme dans laquelle on annonçait que l'« Atlantique » allait brûler au cours de son voyage vers le Havre.

Une version technique

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.

Par ailleurs, on mande de Paris que M. Otto, docteur en sciences, attribue les causes des incendies de l'« Atlantique » et du « Georges-Philippar » à la formation de « courants vagues » qui circulent dans la gaine métallique des câbles de l'installation et qui peuvent provoquer l'incandescence des gaines des câbles.



Les délégués des fonctionnaires qui ont rompu les pourparlers avec le Gouvernement

L'out l'intérêt du moment est suspendu et la décision que prendra le groupe socialiste. Celui-ci a fait annoncer qu'il régirait un contre-projet financier. A-t-il l'intention de le défendre, ou bien veut-il seulement faire accepter par le Gouvernement l'incorporation, dans ses projets, de certaines dispositions préconisées par les socialistes ?

C'est ce que nous apprendra la fin de la journée. Les représentants du Parti Socialiste, en effet, doivent conférer dans l'après-midi avec M. Paul-Boncour, président du Conseil et M. Henry Chéron, ministre des Finances.

Dans le cas où un terrain d'entente serait trouvé, et l'on s'y emploie activement, la position du Gouvernement apparaîtrait comme très sensiblement renforcée, mais si le groupe socialiste persistait à réclamer la prise en considération des mesures qu'il estime indispensables, le danger serait grand pour le Ministère Paul-Boncour, dès sa présentation devant la Chambre.

En tous cas, M. Henry Chéron a fait preuve d'une détente entière et son attitude a été très favorablement commentée, tant au Palais-Bourbon qu'au Sénat.

M. Paul-Boncour ne perd pas confiance

M. Paul-Boncour, président du Conseil, interrogé, hier matin, sur la portée du communiqué publié par le Cartel confédéré des services publics, a fait la déclaration suivante: « Ce communiqué répond, en effet, au sentiment que m'avaient exprimé les délégués des fonctionnaires, dans une entrevue d'ailleurs parfaitement cordiale. Il ne change rien aux intentions du gouvernement, ni à sa politique ni à sa volonté de collaborer avec les organisations des intéressés. Le gouvernement s'est constitué à la veille d'une échéance redoutable et inévitable pour apporter et défendre devant le Parlement les mesures de salut public que commande la situation. Il ne faille pas à son devoir, mais il continuera de faire tous ses efforts pour le remplir, dans toute la mesure du possible, en accord avec ceux-là mêmes à qui sont demandés ces sacrifices nécessaires et qu'il s'est efforcé de répartir équitablement entre tous les citoyens ».

En outre, la Fédération autonome des syndicats de fonctionnaires déclarait, dans un communiqué, qu'elle s'opposera résolument et par tous les moyens à toutes les propositions qui porteraient atteinte à la situation matérielle et morale des fonctionnaires.

D'autre part, demain dimanche, deux importants groupements de fonctionnaires: la Fédération générale des fonctionnaires et la Fédération postale, convoqués d'urgence à Paris, entendront les délégués du Cartel des services publics, rendre compte des entrevues qu'ils ont eues au ministère des finances et à la

M. Paul-Boncour ne perd pas confiance

M. Paul-Boncour, président du Conseil, interrogé, hier matin, sur la portée du communiqué publié par le Cartel confédéré des services publics, a fait la déclaration suivante: « Ce communiqué répond, en effet, au sentiment que m'avaient exprimé les délégués des fonctionnaires, dans une entrevue d'ailleurs parfaitement cordiale. Il ne change rien aux intentions du gouvernement, ni à sa politique ni à sa volonté de collaborer avec les organisations des intéressés. Le gouvernement s'est constitué à la veille d'une échéance redoutable et inévitable pour apporter et défendre devant le Parlement les mesures de salut public que commande la situation. Il ne faille pas à son devoir, mais il continuera de faire tous ses efforts pour le remplir, dans toute la mesure du possible, en accord avec ceux-là mêmes à qui sont demandés ces sacrifices nécessaires et qu'il s'est efforcé de répartir équitablement entre tous les citoyens ».

En outre, la Fédération autonome des syndicats de fonctionnaires déclarait, dans un communiqué, qu'elle s'opposera résolument et par tous les moyens à toutes les propositions qui porteraient atteinte à la situation matérielle et morale des fonctionnaires.

D'autre part, demain dimanche, deux importants groupements de fonctionnaires: la Fédération générale des fonctionnaires et la Fédération postale, convoqués d'urgence à Paris, entendront les délégués du Cartel des services publics, rendre compte des entrevues qu'ils ont eues au ministère des finances et à la

UN "BLEU" DE 41 ANS



Le soldat de 2<sup>e</sup> classe Emile FAURE, âgé de 41 ans, qui vient de prendre les armes à Paris, est né à Saint-Louis du Sénégal, d'une mère sénégalaise et d'un père français.

Vous très jeune en France, il fit des études remarquables et devint un technicien de grande valeur dans la mécanique hydraulique.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

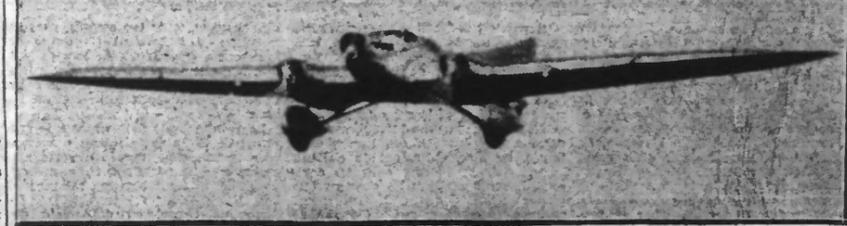
Liste des lauréats

- 3.133a. - M. MAHIEU Louis, rue Jules Guesde 91, à MARCO-EN-BAREUIL. 3.134a. - M. BAGUE Henri, rue Faidherbe, 66, à MONS-EN-BAREUIL. 3.135a. - M. BROUTIN Gustave, place Jean Jaurès, 12, à SAINT-AMAND-LES-EAUX. 3.136a. - M. RODRIGUES-POLIOARP, rue Philippe de Girard, 121, LOMME. 3.137a. - Mme LEFERRE Suzanne, rue d'Hom, 10, à FLERS-BOURG. 3.138a. - Mme DUPONT Jessica, rue de la Petite-Vitesse, 110, à LA MADELEINE. 3.139a. - Mme PETRINS Julie, rielle Mouriesse, 8, à LAMBERSART. 3.140a. - Mme VERMERSCH Leonie, boulevard de Fourmies, 167, ROUBAIX. 3.141a. - Mme Vve LANDHERRE Louisa, rue Faidherbe, 3, à WATTRELOS. 3.142a. - Mlle COVERON Anne-Marie, rue Gustave Delory, à CYSOING. 3.143a. - M. CAUBERGS Pierre, rue de Saint-Quentin, 18, à LILLE. 3.144a. - M. DENNEULIN Arthur, rue Lamblin, 198, à RONCHIN.

LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE

L'ARC-EN-CIEL EST ARRIVE A ST-LOUIS-DU-SENEGAL

UNE LÉGÈRE AVARIE L'AVAIT OBLIGÉ A ATTERRIR A PORT-ÉTIENNE, MAIS IL COMPTE PARTIR CE MATIN POUR L'AMÉRIQUE DU SUD



Le pilote Mermios, et le constructeur de l'« Arc-en-Ciel », M. Cousinet, ont été contraints d'atterrir hier matin, à 2 h. 36, à Port-Étienne, par suite de la crevalson du radiateur central d'huile.

La glace pare-brise se trouvant du côté du pilote a été arrachée.

A leur atterrissage, les aviateurs avaient encore 1.900 litres d'essence et 300 litres d'huile.

M. Cousinet a été informé hier matin, à 4 h., que M. Riguelle, de la Compagnie aéropostale, avait quitté par avion l'aéroport de Dakar, se rendant à Port-Étienne.

Une dépêche postérieure de Port-Étienne annonçait que l'avion « Arc-en-Ciel » avait quitté cet aéroport en direction de Dakar, à 11 h. 15.

UN AVION DE TRANSPORT EST TOMBÉ EN FEU PRÈS DE POIX

Ses six occupants ont été sauvés grâce au sang-froid du pilote

Une catastrophe a failli se produire, hier après-midi près de Poix dans les circonstances suivantes: Un avion Loire Olivier, modèle 5 A, bimoteur, appartenant à la Compagnie « Air-Union » et effectuant le transport Paris-Londres et retour, piloté par le pilote Charles Cousin, au service de la Compagnie depuis dix ans, a pris feu alors qu'il se trouvait au-dessus de Poix. L'avion avait quitté le Bourget à 14 h. 40, emmenant le radiotélégraphiste Joseph Olier, âgé de 35 ans, trois passagers anglais et le barman du bord, un sujet britannique.

Vers 15 h. 30, alors que l'appareil se trouvait au-dessus de Poix, le pilote aperçut des flammes qui s'échappaient du moteur droit.

Avec un sang-froid remarquable, il appela M. Olier et les deux hommes à l'aide d'un extincteur s'efforcèrent de maîtriser les flammes. Le pilote se rendit bientôt compte qu'il n'y avait rien à faire et il prit aussitôt la décision qu'il s'imposait: celle de tenter l'atterrissage.

Il plqua droit, après avoir coupé les gaz, et l'appareil, envahi de flammes se posa, sans brutalité, d'ailleurs, dans un champ labouré, deux kilomètres au sud de Poix.

Les six occupants de l'avion parvinrent à se dégager et à quitter l'appareil qui brûlait rapidement et qui forma bientôt un brasier aux abords duquel il était impossible de demeurer.

Les gendarmes de Poix et de nombreux ouvriers des champs se rendirent aussitôt sur les lieux, mais il leur fut absolument impossible de sauver quoi que ce soit.

EMPOISONNEMENT INVOLONTAIRE

M. le docteur Villedent a effectué, dans le courant de la journée, à M. Glerian, juge d'instruction au Parquet de Lille, un rapport verbal qui, en attendant le rapport officiel basé sur un examen plus approfondi, met en évidence la survenue d'un empoisonnement involontaire dû à une absorption massive de sulfate de magnésium, qui provoqua une crise d'appendicite aiguë.

Ces premiers résultats confirment totalement les déclarations que M. Villedent nous fit - nos lecteurs s'en souviennent - lors d'une interview qu'il nous accorda mercredi dernier et au cours de laquelle le pharmacien nous affirma et qu'il était bien certain d'avoir délivré le sulfate de magnésium qui lui avait été réclamé.

Les hypothèses tendancieuses qui peuvent être émises à son sujet s'effacent donc totalement, puisqu'il est formellement prouvé que le pharmacien ne peut en rien être tenu responsable de la mort de M. Legrand.